

Grâce à la collaboration sincère de tous les intéressés, le programme de prêts aux étudiants du Canada sera mis en route, tel que promis, avant le début de l'année scolaire 1964-1965. A ce propos, je remercie au nom du gouvernement toutes les provinces sans exception de leur participation utile et empressée à nos discussions, parfois décidées sur un bref préavis, ce qui n'a pas toujours été sans inconvénients pour les personnes en cause.

Les dirigeants des banques à charte ont aussi collaboré à cette réalisation, et le gouvernement leur en sait gré. Je tiens aussi à remercier d'une façon spéciale les fonctionnaires de plusieurs ministères de l'État, dont le mien, qui ont travaillé d'arrache-pied pour que le programme puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances une question qui découle de la déclaration qu'il a faite au début de la séance d'aujourd'hui, ce qui semble déjà loin. A-t-il reçu des demandes de certification de la part de «credit unions» aux termes de la loi sur les prêts aux étudiants? Si oui, combien de «credit unions» ont soumis une demande et quelles mesures ont été prises?

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, la dernière fois que je me suis renseigné, soit hier ou avant-hier, entre six et douze «credit unions» avaient écrit pour nous demander des renseignements à ce sujet. Le ministère examine actuellement toutes ces demandes.

LE DRAPEAU

LETRE DU MINISTRE D'ÉTAT RELATIVE À DES RUBANS GOMMÉS PUBLICITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a autorisé un membre du gouvernement à passer des commandes de rubans gommés pour pare-chocs représentant le drapeau à trois feuilles d'érable, et si on lui a signalé une émission de M. Geoff. Scott télédiffusée hier soir à CHCH au sujet d'une lettre expédiée à divers collègues du ministre d'État, l'honorable M. Du-

[L'hon. M. Gordon.]

puis, où l'on laissait entendre que les députés pourraient vendre au moins 1,000 rubans gommés semblables à...

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

Des voix: Asseyez-vous!

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: ...aux postes d'essence...

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Il y aurait peut-être lieu de permettre au très honorable représentant de terminer sa déclaration, afin que je puisse trancher la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...vendre au moins 1,000 drapeaux gommés semblables aux stations-service les plus importantes de la circonscription; le résultat serait meilleur et la campagne de publicité paraîtrait moins politique que si l'honorable représentant s'en occupait personnellement. Le premier ministre nous dirait-il s'il est au courant de la chose et s'il l'a approuvée.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'en sais rien. Je discuterai de la question avec mon collègue le ministre d'État et s'il y a lieu de faire une déclaration, je la ferai volontiers.

L'hon. M. Monteith: Vous voulez vous renseigner sur ce que font les ministres.

(Texte)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur le président, je pose la question de privilège. En aucun temps, ai-je employé des fonds publics pour distribuer ou inviter les députés à faire quoi que ce soit avec les emblèmes du nouveau drapeau. Je comprends tout l'intérêt que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) porte au nouveau drapeau et à mes «activités», mais je tiens à préciser, en en faisant une question de privilège, que le poste de télévision qui a posé la question suivante, hier: «Est-il permis à un ministre d'employer les fonds publics pour faire de la publicité à un emblème qui n'est pas encore adopté?» est dans l'erreur. Et, je réponds: Non, ce n'est pas permis, et je ne me le suis pas permis. Je ne me permettrais jamais d'affecter des fonds publics à une telle chose.